

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 15 décembre 2016

Lieu : à 19h30, à la buvette de la salle polyvalente

Présidence : M. Claude ROUGE

Le Président, M. Claude ROUGE, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence. Il remercie également deux employés communaux qui vont officier tout à l'heure à l'apéritif.

M. Claude ROUGE informe qu'il y a une petite erreur dans la numérotation de l'ordre du jour et qu'il y a en réalité 10 points et non 9.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
4. Correspondance et communications
5. Préavis municipal N° 06/2016 concernant le projet de budget pour l'année 2017
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel
10. Apéritif de fin d'année

1. Assermentation

M. Valentin RICHARD du PLR absent lors du dernier Conseil est assermenté devant l'assemblée.

2. Appel

24 présents, 4 excusés, 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président, M. Claude ROUGE, déclare la séance ouverte.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Mme Pascale HAUSWIRTH relève une petite erreur au point 6, préavis 02/2016, page 3, 6^{ème} paragraphe, selon l'article 41, les commissions ne peuvent délibérer qu'après avoir rencontré les membres de la Municipalité et non obligatoirement en leur présence.

M. Alexander BARAN en accord avec M. Nicholas GYGER (absent) demande une correction formelle au point 9 du préavis 05/2016, page 5, dernière ligne que le mot chemin soit remplacé par le terme sentier.

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité** avec les modifications demandées par Mme Pascale HAUSWIRTH et M. Alexander BARAN.

Le Président remercie l'auteur de ce procès-verbal.

4. Correspondance et communications

Il n'y a pas de correspondance à ce jour.

Suite à la rencontre entre La Préfète, Mme LCHAT et les Présidents des Conseils du district, M. Claude ROUGE nous donne 2 informations.

Tout d'abord pour donner suite à la question sur la tenue des diverses commissions, La Préfète, Mme LCHAT conseille vivement de siéger en présence de membres de la Municipalité ou de les rencontrer préalablement, particulièrement pour des sujets importants, mais ceci n'est pas une obligation.

M. Claude ROUGE, Président, conseille à l'assemblée d'aller voir le règlement sur le site internet de « vd.ch » ainsi que de prendre connaissance du règlement du Conseil.

La Préfète, Mme LCHAT, reste toujours à disposition des Conseillers pour toute question.

D'autre part, M. Claude ROUGE nous rapporte que le Canton propose des cours pour les Conseillers Communaux au sujet du Conseil en général ainsi que la relation avec la Municipalité.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à M. Claude ROUGE.

5. Préavis municipal N° 06/2016 concernant le projet de budget pour l'année 2017

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous donne un cadre général sur le budget.

Comme la loi ne nous permet pas de réaliser des travaux non budgétisés, la Municipalité prévoit une enveloppe suffisante pour ne pas devoir convoquer le Conseil pour des travaux extrabudgétaires. Toutefois, lors de la réalisation, la Municipalité maîtrise au mieux le budget pour ne pas être déficitaire. Pour preuve, ces 5 dernières années, la marge d'autofinancement moyenne a été d'environ Fr. 788'000.- et le bénéfice après amortissement s'est élevé à Fr. 341'000.-. Ce qui démontre que notre commune est dans une situation financière assez bonne.

Concernant l'épicerie locale, M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous fait part des souhaits de la Municipalité, qui aimerait tout faire pour maintenir un magasin d'alimentation dans la commune. Ceci pour préserver un lien social et un commerce de proximité pour entre autre les personnes à mobilité réduite.

Actuellement le nouveau tenancier n'arrive pas à obtenir les résultats espérés.

De ce fait, la Municipalité aimerait mettre tout en œuvre pour garder ce commerce avec ce tenancier ou avec une autre grande chaîne de magasin. La Municipalité juge opportun de réaliser une étude de marché afin de connaître les besoins réels de ses concitoyens.

Une telle étude ne peut être réalisée par l'Administration Communale ou la Municipalité, mais doit être faite d'une manière neutre, par un bureau compétent.

Après avoir contacté deux sociétés spécialisées, M. Yvan PONNAZ, Syndic, a pu négocier un prix à la baisse pour un montant de Fr. 7'000.- au lieu de Fr. 10'000.- car le rapport demandé sera plus succinct, l'envoi du questionnaire sera fait par ménage et non par habitant majeur, de plus la Commune s'occupera de l'impression des questionnaires. Le Syndic, M. Yvan PONNAZ souhaite vivement que le Conseil appuie la Municipalité dans ses démarches.

La Municipalité souhaite engager un employé supplémentaire à la voirie.

Suite à l'absence prolongée de l'un des employés actuels, M. MUDRY a été engagé pour une durée indéterminée. Après 9 mois d'activité, il a donné entière satisfaction à son employeur.

De ce fait, comme la retraite approche pour nos deux employés en place et qu'il y aura plus de travail suite au départ de l'armée à Dailly, la Municipalité pense qu'il est important d'engager une personne qui a fait ses preuves et qui pourra venir épauler l'équipe en place.

Dans un premier temps M. MUDRY aura une activité à 80% pour un montant annuel de Fr. 46'000.- qui sera également pris en charge par la péréquation des routes intercommunales.

Avec cette personne supplémentaire, l'équipe communale pourra donner un travail plus régulier et plus performant.

Concernant l'augmentation des frais d'écolage à St-Maurice, la Municipalité nous informe que les coûts du cycle sont fixes mais que les frais d'écolage varient en fonction du nombre d'élèves par classe. Ce phénomène qui peut être temporaire, nous touche de plein fouet en 2017.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Philippe BALLIF lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N°06/2016 concernant le projet de budget pour l'année 2017, tel que présenté, sous réserve de l'adoption de l'amendement du poste 10.3185 (honoraires et frais juridiques).

Le Président, M. Claude ROUGE, remercie M. Philippe BALLIF et ouvre la discussion.

- 11 – Administration – 11.3650 Aide et dons divers

M. Christian CLERC demande quelle est la raison de la différence importante entre le budget 2016 et 2017.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond que la Commune de St-Maurice avait un projet important de skate-park qui aurait pu être un lieu de rencontre pour les jeunes de la région. La Municipalité souhaitait y participer et le Conseil Communal avait approuvé le budget.

- 16 – Tourisme – 16.3146 Entretien chemins pédestres

Mme Camille PIGNAT demande s'il y avait une augmentation prévue au budget pour l'entretien du nouveau chemin.

MM. Yvan PONNAZ, Syndic, et Olivier CHESAUX, Municipal, l'informent que l'entretien sera au minimum et pris dans le budget existant, avec l'aide des bénévoles. Seuls des travaux conséquents seront faits ponctuellement mais pas prévus pour l'instant.

- 16 – Tourisme – 16.3145 Frais de floraison

M. Pierre CATTIN tient à féliciter la Commune pour la qualité de la décoration du village avec un si petit budget.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rebondit en précisant que M. MUDRY a une formation de paysagiste et qu'en cas d'engagement il pourrait apporter encore un petit plus.

- 33 – Pâturages, chalets, vignes – 33.3141 Entretien des chalets

M. BOCHATAY relève que le budget pour l'entretien des chalets a passé de Fr. 10'000.- à Fr. 25'000.- et s'étonne que ces travaux aient déjà été adjugés selon la liste écrite des communications de la Municipalité.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, l'informe que plusieurs offres ont été demandées afin de soumettre un montant dans le budget 2017, et que l'adjudication a été faite sous réserve de l'approbation du budget.

- 353 – Maison de Commune

M. Pierre CATTIN trouve la Maison de Commune fort agréable à fréquenter, mais soulève que la porte d'entrée n'est pas adaptée à ce lieu public car trop lourde et très difficile à ouvrir pour des personnes à mobilité réduite, âgées ou même pour des mamans avec leur bébé dans les bras. Il demande qu'une petite étude soit faite pour améliorer la situation soit par une sonnette, serrure électrique ou autre.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, en prend bonne note et fera le nécessaire pour éventuellement le porter au budget de l'année prochaine.

- 45 – Ordures ménagères et décharge – 45.3141 Entretien décharges communales

M. Alexander BARAN demande à quoi est consacrée cette nouvelle dépense.

M. Mario DA SILVA, Municipal, l'informe qu'il est prévu de faire un puit perdu pour récolter la descente des eaux de la route de Toveyre vers la décharge communale située près de l'ancien Stand.

- 46 – Réseaux d'égouts, d'épuration – 46.3114 Achat mach./matériel exploit.

M. Serge BOCHATAY demande à quoi est consacrée cette nouvelle dépense

M. Mario DA SILVA, Municipal, l'informe que c'est pour l'entretien et la rénovation du débitmètre qui est à Lavey-les-Bains pour mesurer le débit des eaux usées. C'est un montant minimum pour faire fonctionner cette installation.

- 47 – Cours d'eau et digues – 47.3147 Entretien des cours d'eau

M. Serge BOCHATAY s'étonne que ce ne soit pas l'Etat qui prenne en charge ce poste.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, l'informe qu'effectivement l'Etat subventionne une grande partie de ces travaux mais qu'il y a toujours une petite participation de la Commune. Ce montant a été mis en prévision, sous réserve d'éventuels travaux.

- 51 – Enseignement primaire – 51.3188 Frais de transport écoliers

M. Denis DUMAZ a bien noté les explications pour les frais d'écolage mais demande quelle est cette augmentation pour les frais de transport qui concerne les primaires et secondaires pour un montant de Fr. 7'000.-.

Mme Sonia RIHS, Municipale, explique que ce montant provient essentiellement de l'augmentation des élèves, sachant que la Commune paie les abonnements des cars postaux et défraie également certains parents pour l'utilisation de leur véhicule privé.

Après avoir passé en revue tous les postes, M. Claude ROUGE, Président, ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, tient à préciser avant le vote que les frais de l'étude de marché pour le petit magasin a baissé à Fr. 7'000.-.

M. Denis DUMAZ demande si cette étude doit vraiment être faite par des professionnels.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, l'informe que pour la crédibilité de l'enquête pour éventuellement approcher une grande chaîne de magasins une étude de professionnel et neutre est vraiment indispensable afin de mettre toutes les chances de notre côté. Et se rappeler que les frais de cette étude a baissé à Fr. 7'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 06/2016

- vu le préavis municipal N° 06/2016 du 9 novembre 2016 concernant le projet de budget pour l'année 2017

- oui le rapport de la Commission de gestion,

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide

- **d'adopter**, à la **grande majorité** (-3 avis contraire, - 1 abstention), l'amendement pour le poste 10.3185, (honoraires et frais juridiques) qui est réduit de 25'000 CHF à 17'000 CHF.

- **d'adopter**, à l'**unanimité**, le budget de la caisse communale pour l'année 2017 tel que présenté.

6. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, se tient à disposition concernant le document transmis par écrit sur les communications de la Municipalité.

D'autre part, il donne quelques informations orales au sujet du site Savatan-Dailly. Celles-ci ne sont pas formelles mais données par des personnes proches du dossier.

Actuellement, il y a des négociations entre la Confédération et l'Etat de Vaud afin que ces derniers reprennent tout le site qui est difficilement séparable au niveau des infrastructures. L'Etat de Vaud, par l'entremise de Monsieur le Conseiller d'Etat, Philippe LEUBA est intéressé à reprendre également Dailly pour y loger les requérants. Toutefois l'étude faite par les Communes et les Cantons n'apporte rien de nouveau, le site de Dailly n'est pas prédisposé pour accueillir des migrants. Donc la probabilité à en accueillir est infime à quasiment nulle.

M. Claude ROUGE, Président, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic

Le Président passe la parole à M. Mario DA SILVA, Municipal.

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous donne quelques informations par rapport aux travaux de réfection de la route et des services sur le haut du village.

La première étape arrive à son terme, les conduites d'eau sont reliées en boucle et également avec le réservoir des Fourches. Les travaux ont pris un peu de retard dû à des imprévus dans certains services. Pour la période d'hiver un revêtement bitumeux provisoire a été mis en place. Pour le solde des travaux et les aménagements urbains nous attendons la mise en place de la commission et de son étude. Actuellement tout se passe bien nous respectons le budget voté en 2015.

M. Alexander BARAN relève sur les communications écrites de la Municipalité en page 1 que le travail de l'entreprise de bûcheronnage WR sur la route de Morcles a fait un travail titanesque réalisé avec compétences.

M. Serge BOCHATAY demande des informations complémentaires par rapport à la communication écrite du 23 août 2016 de la Municipalité, au sujet de la fermeture des routes

pour le rallye du Chablais. Celui-ci ne comprend pas pourquoi certaines routes sont fermées alors que le rallye ne passe pas par là.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond que c'est pour une question de sécurité des spectateurs que des routes supplémentaires sont fermées.

M. Serge BOCHATAY demande également des informations complémentaires par rapport à la communication de la Municipalité du 1er novembre. Il se demande pour quelle raison l'éclairage public de la route de Plambuit est meilleur marché que celui du battoir alors que le travail est plus conséquent.

M. Dominique MORISOD lui répond que pour la route de Plambuit c'est seulement un lampadaire supplémentaire car les autres sont déjà prévus au budget.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

8. Divers

M. Philippe BALLIF demande à la Municipalité si un accord a été conclu avec l'armée au sujet des tirs de Savatan en particulier le samedi entre 8h – 17h.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond qu'actuellement Savatan est toujours sous le régime militaire et l'armée fait un peu comme elle veut. Pour le moment aucune restriction n'a été négociée.

M. Alexander BARAN demande des informations au sujet de la commission d'urbanisme. Il souhaite connaître au plus vite le nom des commissaires et le calendrier des travaux.

M. Claude ROUGE, Président, lui répond que sa question est pertinente puisqu'il allait justement en parler tout à l'heure et profite pour donner le nom des membres de cette commission soit :

ANSERMET Pierrick
ECHENARD Christophe
ANSERMET Joël
CHESAUX Marianne
BARAN Alexander
CATTIN Pierre
DUMAZ Denis

Suppléants :

BERNARD Christian
DEFAGO Thérèse

Pour le calendrier, M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe le Conseil que c'est un travail conséquent d'éditer un tel document. Il est impératif d'avoir le maximum de données pour faire un document stratégique à long terme

Actuellement après plusieurs séances à ce sujet le document de référence est en cours d'élaboration. La Municipalité doit avoir encore des séances avec le bureau d'urbanisme puis la commission d'urbanisme. Au premier trimestre, une voir deux séances seront agendées afin de donner déjà quelques notions de cadre légal. Et après cela, la Municipalité pourra finaliser le document.

M. Yvan PONNAZ, Syndic et M. Claude ROUGE, Président, remercient à tour de rôle tous les Conseillers communaux pour leur excellente collaboration lors des Conseils et leur souhaitent de belles fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux.

Mme Camille PIGNAT à son tour remercie la Municipalité.

9. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h50.

Adopté en séance ordinaire du 30 mars 2017

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Rouge

Emilie Gétaz